



Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Le 4 décembre 2018 à 20 h

au centre communautaire 945, rue de l'Église (salle du conseil)

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 4 décembre 2018

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2019
- 3.2 Résolution concernant la nomination d'un administrateur au conseil d'administration permanent pour l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière
- 3.3 Constatation de la réalisation des travaux de voirie
- 3.4 Demande d'appui concernant l'évènement « Les rendez-vous sur le parvis »
- 3.5 Demande d'appui concernant l'évènement « Grande Fête Bretonne »
- 3.6 Demande d'aide financière : Pamphile-Le May
- 3.7 Renouvellement de l'inscription à Tourisme Chaudière-Appalaches
- 3.8 Renouvellement de l'inscription à Tourisme Lotbinière
- 3.9 Renouvellement du service de transport adapté
- 3.10 Demande d'aide financière : Club de Patinage artistique de Ste-Croix
- 3.11 Demande d'aide financière : La Maison Annick
- 3.12 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires et du registre des déclarations faites par un membre du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- 3.13 Avis de motion (concernant l'adoption d'un règlement visant à modifier le Règlement 2012-582 concernant la régie interne du conseil municipal (ordre et décorum))
- 3.14 Dépôt d'un projet de règlement visant à modifier le Règlement 2012-582 concernant la régie interne du conseil municipal (ordre et décorum)
- 3.15 Résolution concernant le paiement des heures de garde

4. FINANCES

- 4.1 Comptes à payer
- 4.2 Affectation de surplus
- 4.3 Résolution concernant les dépenses incompressibles

5. URBANISME

- 5.1 Recommandation de la Municipalité relativement à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation du lot 3 388 223 du Cadastre du Québec (5050, route Marie-Victorin)

6. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

8. LEVÉE DE LA SÉANCE